UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

TENNIS

Composition de la Commission mixte nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge du suivi de l'activité :

Mme Nathalie GRAND

Déléguées techniques UNSS :

Mme Anne RIQUET- Déléguée technique – Directrice régionale adjointe UNSS Versailles

Mme Kildine ALBERT – Déléguée technique – Directrice départementale UNSS Yvelines

Membres FFT :

Mme Anne-Laure ARONDEL-Vice-présidente en charge du sport scolaire

Mme Marine PIRIOU - Responsable service développement de la pratique tennis

Mme Christine BADOUX - Elue co-responsable du développement de la pratique Tennis à l'école

M. Fabien ALMANZY - Responsable Arbitrage

Membres UNSS :

Mme Magalie LELUC – Professeure EPS, académie de Créteil

M. Jérôme GRENIER – Professeur EPS, académie de Rouen

M. Philippe JALLAIS – Professeur EPS, académie de Nancy-Metz

M. Stéphane LECLERC – Professeur EPS, référent sport partagé, académie de Créteil

Sommaire de la Fiche Sport

1. Dispositions générales à toutes les activités
2. Dispositions particulières à l'activité
3. Championnat de France UNSS de TENNIS catégorie Equipe Etablissement Collèges
4. Championnat de France UNSS de TENNIS catégorie Equipe Etablissement Lycées
5. Championnat de France UNSS de TENNIS catégorie Excellence Collèges
6. Championnat de France UNSS de TENNIS catégorie Excellence Lycées
7. Championnat de France UNSS de TENNIS catégorie Sport Partagé Collèges
8. Championnat de France UNSS de TENNIS catégorie Sport Partagé Lycées
9. Règlement sport partagé
10. Précisions règlementaires
11. Jeunes officiels
12. INNOVATION
13. Divers
14. Annexes

Dispositions générales à toutes les activités

Se référer à la Fiche sport dispositions générales mise en ligne sur OPUSS.

Dispositions particulières au TENNIS

Non autorisés à participer au championnat de France équipes établissements :

- Les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en championnat de France Excellence, dans la même catégorie d'âge et de sexe ;
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Section Sportive Scolaire, en Pôle espoir ou Pôle France.
- Les joueurs licenciés ayant été classés en 3ème série ou 2ème série lors des 5 années précédentes à la date du 15 octobre 2023 (vérification par un membre de CMN jerome.grenier5@gmail.com)

Non autorisés à participer au championnat de France équipes excellence :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir ;
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France ;
  La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire ;
- Les équipes comportant **un élève inscrit** sur la liste ministérielle et de haut niveau du Ministère des Sports 2023 et/ou 2024 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) de la fédération concernée ;

Championnat de France UNSS TENNIS
Catégorie : Equipes Etablissement
COLLEGES LYCEES

COMPOSITION DES **ÉQUIPES COLLEGES**	Benjamins / Minimes / Cadets (1 seul cadet(te) autorisé(e)) 6 compétiteurs maximum avec au minimum 2 garçons et 2 filles. Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4ème série (licenciés FFT)* sans limitation de poids d'équipe. Le poids d'équipe est calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles pour l'organisation du tournoi du Championnat de France.
COMPOSITION DES **ÉQUIPES LYCEES**	Minimes / Cadets / Juniors / Seniors (1 seul sénior(e) autorisé(e)) 6 compétiteurs maximum avec au minimum 2 garçons et 2 filles. Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4ème série (licenciés FFT)* sans limitation de poids d'équipe. Le poids d'équipe est calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles pour l'organisation du tournoi du Championnat de France.
REGLES SPECIFIQUES	1 rencontre équivaut à 3 parties maximum : - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille Tous les 4 joueurs doivent jouer à chaque rencontre : 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Un joueur(euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN
BALLES	Balles dures Babolat
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique par équipe qualifiée Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être joueur lors de la compétition. Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire certifié académique et par équipe qualifiée et **intégré à la composition d'équipe** En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France Un jeune coach adjoint pourra être désigné à l'accueil

REGLEMENT	Règlement fédéral UNSS 2020-2024 Spécifique aux règles du tennis
TENUE DE COMPETITION	Règlement fédéral UNSS 2020-2024 (I, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs sur les finales et protocole**
FORMULE DE COMPÉTITION	Organisation de la compétition sous la forme d'un tournoi Multi chances : Pour toutes les rencontres : Simples et double : 2 sets de 5 jeux, point décisif à 40A, jeu décisif à 4-4. Troisième set : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart). (= Format 7 FFT) Règle du point décisif à 40A : - En simple, le choix du côté revient au relanceur - En double, fille sur fille et garçon sur garçon Format académique : cf. annexe 6 page 17
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Inter académique .1er de l'inter académie (cf. annexe 5 page 16) Repêchage possible selon les procédures habituelles
NOMBRE D'ÉQUIPES	**12** équipes pour chaque championnat y compris DOM/TOM et AEFE
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées

*Non autorisés : les joueurs licenciés ayant été classés en 3ème série ou 2ème série lors des 5 années précédentes au 15 octobre 2023 (vérification par un membre de CMN jerome.grenier5@gmail.com)

Championnat de France UNSS TENNIS
Catégorie : Excellence
COLLEGES -LYCEES

COMPOSITION DES **ÉQUIPES COLLEGES**	Benjamins Minimes Cadets (1 seul cadet(te) autorisé(e)) 6 compétiteurs maximum et au minimum 2 garçons et 2 filles. Championnat ouvert à tous : OPEN (licenciés FFT). Le poids d'équipe est calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles pour l'organisation du tournoi du Championnat de France.
COMPOSITION DES **ÉQUIPES LYCEES**	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 seul sénior(e) autorisé(e)) 6 compétiteurs maximum et au minimum 2 garçons et 2 filles. Championnat ouvert à tous : OPEN (licenciés FFT). Le poids d'équipe est calculé sur les 4 meilleurs classements, deux garçons et deux filles pour l'organisation du tournoi du Championnat de France.
REGLES SPECIFIQUES	1 rencontre équivaut à 3 parties maximum : - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille 4 joueurs doivent jouer à chaque rencontre : 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Un joueur(euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante sur décision de la CMN
BALLES	Balles dures Babolat
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique par équipe qualifiée Le Jeune arbitre peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France.
JEUNE COACH	1 Jeune coach certifié académique et par équipe qualifiée et **intégré à la composition d'équipe** En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France Un jeune coach adjoint pourra être désigné à l'accueil
REGLEMENT	Règlement fédéral UNSS 2020-2024 Spécifique aux règles du tennis

TENUE DE COMPETITION	Règlement fédéral UNSS 2020-2024 (I, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs au moins sur les finales et au protocole**
FORMULE DE COMPÉTITION	Organisation de la compétition sous la forme d'un tournoi Multi chances Pour toutes les rencontres : Simples et double : 2 sets de 5 jeux, point décisif à 40A, jeu décisif à 4-4. Troisième set : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart). (= Format 7 FFT) Règle du point décisif à 40A : En simple, le choix du côté revient au relanceur En double, fille sur fille et garçon sur garçon Format académique : cf. annexe 6 page 17
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Interacadémique 1er de l'inter académie (cf annexe 5 page 16) Repêchage possible selon les procédures habituelles
NOMBRE D'ÉQUIPES	**12** équipes pour chaque championnat y compris DOM/TOM et AEFE
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges Champion de France UNSS Excellence lycées

Championnat de France UNSS TENNIS
Catégorie : Sport Partagé –
COLLEGES ET LYCEES

COMPOSITION DES **ÉQUIPES COLLEGES**	Benjamin / minime / cadet Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année 2 compétiteurs[1] 1 élève en situation en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3, C4 ou C5) associé à 1 élève valide Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4ème série (licenciés FFT). Pas de limite de classement pour un joueur en situation de handicap.
COMPOSITION DES **ÉQUIPES LYCEES**	Minime / cadet / junior Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 sénior. 2 compétiteurs[2] 1 élève en situation en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3, C4 ou C5) associé à 1 élève valide Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4ème série (licenciés FFT). Pas de limite de classement pour un joueur en situation de handicap.
REGLEMENT SPECIFIQUES	Taille du terrain modifié selon classification (cf. Règlement spécifique)
BALLES	Balles jaune, verte, orange, rouge selon classification
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique par équipe qualifiée Le Jeune Arbitre peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. Il est impératif que le Jeune arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France.
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire certifié académique et par équipe qualifiée et **intégré à la composition d'équipe** En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France

[1] Pour les élèves déficients visuel (DV), le guide ne fait pas partie de la composition initiale de l'équipe
[2] Pour les élèves déficients visuel (DV), le guide ne fait pas partie de la composition initiale de l'équipe

	Un jeune coach adjoint pourra être désigné à l'accueil
REGLEMENT	Règlement fédéral UNSS 2020-2024 Règlement de l'activité
TENUE DE COMPETITION	Règlement fédéral UNSS 2020-2024 (I, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement.
FORMULE DE COMPÉTITION	Formule championnat, toutes les équipes se rencontrent.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « *sport partagé* » au niveau départemental et/ou académique.
NOMBRE D'ÉQUIPES	**4 minimum**
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS sport partagé collèges tennis Champion de France UNSS sport partagé lycées tennis

REGLEMENT SPORT PARTAGE TENNIS

a. Le terrain

- Le terrain doit se rapprocher le plus d'une aire de jeu normale, Valide (C0 = « c zéro ») et C1 = 23.77m x 8.23m.
- Des différences et des marquages seront fait afin de délimiter les zones de jeu valables en fonction de la classification des élèves handis : C2 = 18m x 8.23m ; C3= (carré de service) ; C4 et C5 = (moitié de carré de service de droite et de gauche)

b. Le filet

- Il sépare la zone de jeu en deux parties égales. Sa hauteur est 0.914m

c. Les balles/le matériel

- Le Tennis sport partagé se joue avec des balles adaptées à la classe des joueurs en présence sur le terrain (balles jaunes traditionnelles pour valides C0 et C1, balles vertes pour joueurs C2, balles orange pour joueurs C3, balles rouges pour joueurs C4 et C5.
- Chaque équipe doit se déplacer avec 1 raquette par joueur, qui peuvent être adaptées à la pratique du joueurs (Poids, manche, taille …)

d. Formats de jeu

- 3 parties par rencontre : 1 simple valide + 1 simple handi + 1 double mixte
- La première partie se joue jusqu'à 15 points (ex 14 à 15)
- La deuxième démarre avec le score de la partie précédente et se termine à 30 points (ex 29 à 30)
- La troisième reprend le score du précèdent et ira jusqu'à 45 points (ex 36 à 45)
- Si le score est de 44/44, la partie sera gagnée par l'équipe empochant le 45ème point

e. **Les règles**

- Le serveur a droit à 2 services par point et sert 2 points consécutifs.
- Le serveur sert en diagonale de la position qui est déterminé en fonction de sa classification :
  - Valide C0 et C1 sur la ligne de fond de court
  - C2 sur le tracé à 9 m du filet
  - C3, C4 et C5 sur ligne de carré de service
- A la fin d'une partie, la dernière équipe qui a relancé commence à servir à la partie suivante à droite.

- Si 2 classes différentes se rencontrent, c'est avec la balle de la classe la plus élevée que la partie sera jouée.
- Le joueur classé C5 aura 5 points ajouté à son score en simple puis en double.
- En double, les handis commencent à servir puis ce sont les valides. Cette rotation se poursuit jusqu'à la fin de la partie.
- En double, en fonction de la composition de l'équipe, les couloirs seront considérés comme zone de jeu ou pas. Si l'équipe est constituée avec un C1, les couloirs seront aussi à défendre, si C2, si C3, si C4 ou C5 pas de couloirs en jeu.
- En cas de blessure, le joueur abandonne et la partie est perdue.
- La règle de 2 rebonds est autorisée pour les joueurs évoluant en fauteuil.
- Les changements de côté ont lieu tous les 10 points joués avec un repos de 1'.

Schémas explicatifs :

JOUEUR A	**VALIDE C0 + C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
TERRAIN	Terrain de simple traditionnel	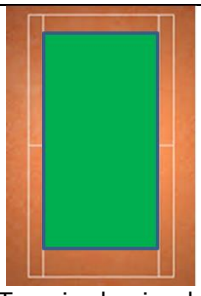 Terrain de simple raccourci (18m)	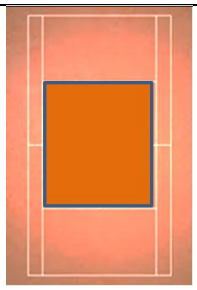 Carrés de service	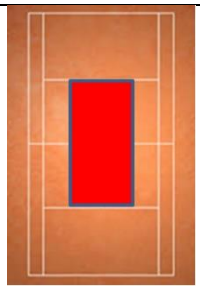 Moitiés carrés service droit + gauche	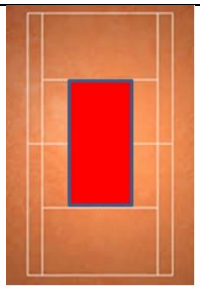 Moitiés carrés service droit + gauche
BALLE	JAUNE	VERTE	ORANGE	ROUGE	ROUGE + 5 points

Exemple de situations :

2 Joueurs de classe différente :

JOUEUR A	**C1**	**C1**	**C2**	**C1**
TERRAIN	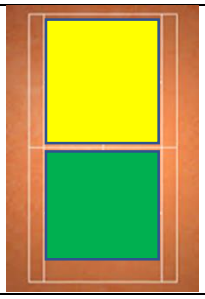	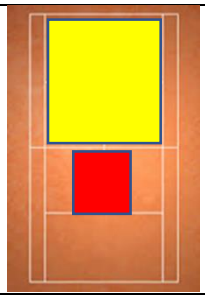	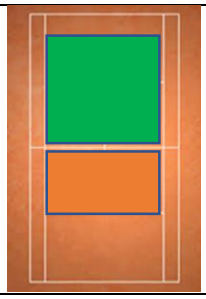	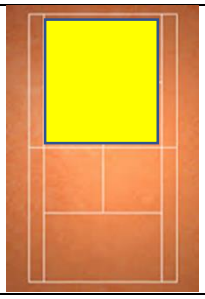
JOUEUR B	**C2**	**C4**	**C3**	**C5**
BALLE	VERTE	ROUGE	ORANGE	ROUGE + 5 points

Doubles

EQUIPE A	VALIDE C0 C1 (couloirs compris)	VALIDE C0 C1	VALIDE C0 C2 (terrain de simple)	VALIDE C0 C1 (couloirs compris)
TERRAIN	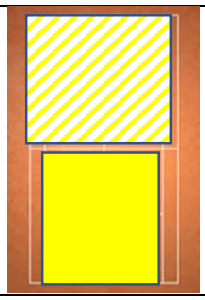	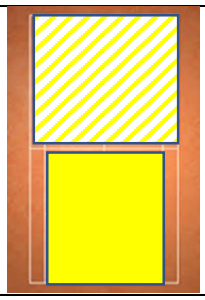	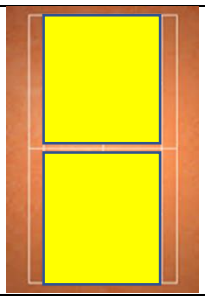	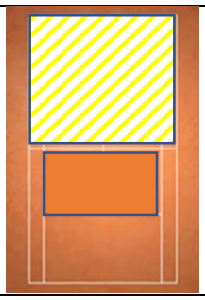
EQUIPE B	VALIDE C0 C2 (sans les couloirs)	VALIDE C0 C4	VALIDE C0 C3 (terrain de simple)	VALIDE C0 C5 (carrés de service)
BALLE	JAUNE	ROUGE	ORANGE	ROUGE + 5 points

RENCONTRES DEPARTEMENTALES ET ACADEMIQUES

FORMAT pour les phases départementales et académiques
(si elles ne sont pas directement qualificatives au championnat de France) :
Set en 5 jeux pour l'ensemble des rencontres
1 rencontre équivaut à 3 parties maximum :

- 1 simple garçon
- 1 simple fille
- 1 double mixte

2 simples, 1 double **avec minimum 2 joueurs (1G + 1F) et maximum 4 joueurs différents (2 G et 2 F)**

FORMAT pour les phases interacadémique ou académique (s'il est qualificatif) : le règlement est celui du championnat de France.

PRECISIONS REGLEMENTAIRES A TOUTES LES FORMULES

1. **Homologation des matchs :**

Les matchs ne peuvent pas être homologués par la FFT si les joueurs ne sont pas licenciés FFT et UNSS.
Les numéros d'homologation, les numéros de licences UNSS et FFT sont obligatoires sur les feuilles de matchs pour que les rencontres soient prises en compte.
Les feuilles de matchs doivent être envoyées par mail à Anne Riquet, déléguée technique nationale à l'adresse suivante : anne.riquet@unss.org

2. **Remarques :** Abandon et blessure

Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un Jeune Arbitre non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition.
En cas d'abandon sur blessure, le match est perdu et le remplacement se fera sur la rencontre suivante.
Un joueur blessé sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical.
Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer au championnat sauf décision contraire de la CMN

Jeunes Officiels

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFT

Le Jeune Arbitre UNSS de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié FFT.

Certification UNSS	Certification Fédérale
Certification Départementale Tout jeune arbitre qui a arbitré un ou plusieurs matchs sur la chaise avec son équipe.	Qualification de Juge de ligne. Mise à jour de la base fédérale par le Département arbitrage de la FFT.
Certification Académique Tout jeune arbitre qui a arbitré un ou plusieurs matchs en autonomie sur la chaise avec son équipe. Ses interventions sont assurées et justes, il permet le bon déroulement de la partie.	Qualification de Juge de ligne. Mise à jour de la base fédérale par le Département arbitrage de la FFT.
Certification Nationale Tout jeune officiel ayant validé la formation théorique A1 en e-learning sur la plateforme LIFT de la FFT avec validation de la partie pratique sur la chaise par un enseignant. Chaque jeune doit avoir un compte Ten'up pour suivre la formation sur le LIFT. Licence FFT non obligatoire	Qualification d'arbitre A1. Mise à jour de la base fédérale par le Département arbitrage de la FFT.

Ces équivalences sont obtenues en prenant contact auprès du département arbitrage de la FFT.

Merci de préciser le Nom, Prénom, date de naissance de chaque élève et le numéro de licence FFT s'il est connu. Contact FFT : Fabien Almanzy, falmanzy@fft.fr

Divers

Pour les élèves susceptibles d'avoir été classés 3éme ou seconde série dans les 5 dernières années, une vérification devra obligatoirement être effectuée à partir de la phase académique. Un fichier sera mis en ligne sur www.unss.org/opuss fin octobre 2023.
Pour cela, le service régional devra adresser un courriel à Jérôme Grenier jerome.grenier5@gmail.com membre de la CMN tennis qui vérifiera l'antériorité du classement du joueur sur les 5 dernières années. Il faudra lui préciser le nom, prénom et date de naissance du joueur. Ce joueur ne pourra participer aux compétitions UNSS qu'après accord de Jérôme Grenier par retour de mail.
Les joueurs étrangers, n'ayant pas de classement français de l'année en cours, devront se rapprocher de la Ligue de Tennis de leur territoire afin d'obtenir une assimilation de classement.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Après les dates limites de transmission des qualifications Interacadémiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ou Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : directement sur opuss
Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Innovation

Nouvelles pratiques

- Le ShorTennis (cf fiche sport spécifique). Un challenge national sera proposé au 3ème trimestre de l'année scolaire 2023-024 dans l'académie de Versailles

- Le **Padel** ne fait pas partie des disciplines représentées en championnat de France UNSS en référence au règlement fédéral UNSS. Cependant, nous encourageons l'organisation de sa pratique et de rencontres sur les territoires où des terrains sont disponibles.
  Vidéo de présentation : <ICI> et <Là>

Annexe 1

Associations Sportives championnes de France en 2022 et 2023 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges
NEANT
Lycées
NEANT

Annexe 2

Associations Sportives championnes de France en 2023 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges	
JEAN GUITON LA ROCHELLE	ACADEMIE DE POITIERS

Lycées	
PRIVE REY BOIS GUILLAUME	ACADEMIE DE ROUEN

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2023 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges	
LYCEE-COLLEGE JEAN MONNET BRUXELLES	AEFE
SAINT JOSEPH	ACADEMIE DE REIMS

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2023 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges	
JEAN SEMPRUN GUEGNON	ACADEMIE DE DIJON

Lycées

Néant

Annexe 5

INTER ACADEMIES et ORGANISATION DES RENCONTRES

	Inter-académies					Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille				**1**
2	Paris	Versailles	Créteil			**1**
3	Caen	Rennes	Rouen			**1**
4	Reims	Nancy-Metz	Strasbourg			**1**
5	Besançon	Dijon				**1**
6	Nantes	Orléans/Tours				**1**
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers			**1**
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon			**1**
9	Montpellier	Toulouse				**1**
10	Aix/Marseille	Corse	Nice			**1**
11	Outre-Mer ou voir conditions spécifiques + AEFE					**2**
					TOTAL	**12**

UNSS

Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

MAIF

mgen
GROUPE VYV